

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
décembre
2015

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 2 décembre 2015 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

151201

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Vincent Fortier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2015 est adopté tel que rédigé.
Adopté

151202

COMPTES

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 277 642,33 \$ et celui des revenus de 89 573,88 \$ pour le mois de septembre 2015 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :
Adopté

Administration générale :	53 601,67
Sécurité publique :	14 372,46
Transport :	39 761,08
Hygiène du milieu :	78 243,78
Santé et bien-être :	201,80
Aménagement et urbanisme :	24 535,33
Loisirs et culture :	62 139,78
Frais de financement :	4 786,43

2. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 321 738,01 \$ et celui des revenus de 155 162,44 \$ pour le mois d'octobre 2015 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Adopté

Administration générale :	24 473,13
Sécurité publique :	123 982,17
Transport :	33 598,87
Hygiène du milieu :	51 709,50
Santé et bien-être :	1 684,77
Aménagement et urbanisme :	30 000,00
Loisirs et culture :	48 953,03
Frais de financement :	7 336,54

RAPPORT DU MAIRE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le conseil tiendra une séance extraordinaire le 17 décembre 2015 à 20 h qui aura pour but d'approuver les prévisions budgétaires 2016.

151203

UTILISATION DES FONDS RÉSERVÉS SURPLUS

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise l'utilisation d'un montant 20 000 \$ du surplus non affecté pour la dépense en immobilisation de la réfection des bandes de l'aréna.

2. Le conseil autorise l'utilisation du surplus affecté assainissement au montant de 9 000 \$ pour les dépenses en immobilisation d'équipement en assainissement.

3. Le conseil autorise l'utilisation du fonds réservé de l'aréna au montant de 35 000 \$ pour les dépenses de fonctionnement de l'aréna.

4. Le conseil autorise le financement des postes de fonctionnement déficitaires à même le surplus non affecté.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2015 CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 955 DU CODE MUNICIPAL

Le maire fait un rapport sur la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2014 concernant les principales réalisations de 2015 de même que les orientations pour 2016. Il aborde également le programme triennal d'immobilisations et la rémunération des élus.

151204

COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT PROGRAMME DE SUBVENTION À LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

CONSIDÉRANT que le Comité de promotion et de développement de Saint-Charles-de-Bellechasse, lors de sa rencontre du 17 novembre 2015, recommande au conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse de mettre fin au programme de subvention à la construction résidentielle;

CONSIDÉRANT que la réalité du développement domiciliaire et les facteurs attractifs à Saint-Charles-de-Bellechasse lors de la mise en place du programme en 2006 sont complètement différents de 2015;

CONSIDÉRANT que le Comité de promotion et de développement de Saint-Charles-de-Bellechasse recommande que les sommes allouées dans le cadre du programme soient transférées au sein d'infrastructures collectives et durables pour les familles de la communauté;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite participer activement au développement de la communauté par un soutien à des mesures collectives;

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Ghislain Bélanger

1. Le conseil met fin au versement des sommes allouées au Comité de promotion et de développement de Saint-Charles-de-Bellechasse pour la mise œuvre du programme, et ce, dès son adoption.

2. Le conseil s'engage toutefois à verser les sommes nécessaires au Comité de promotion et de développement de Saint-Charles-de-Bellechasse pour qu'il puisse honorer ses engagements envers les citoyens qui bénéficient actuellement du programme.

3. Le conseil s'engage à transférer les sommes allouées dans le programme vers des mesures collectives destinées aux familles.

4. Le conseil mandate la direction générale pour informer les intervenants concernés par cette mesure.

Adopté

151205

ACCEPTATION DES VENTES DÉVELOPPEMENT 279

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil accepte de vendre les lots 5 283 369, 5 790 901 et 5 790 906 à Construction et Rénovation LG suivant les promesses d'achat intervenues avec la municipalité.

2. Le conseil accepte de vendre le lot 5 790 909 à Construction J.P. Pouliot 09 inc. suivant la promesse d'achat intervenue avec la municipalité.

3. Le conseil accepte de vendre les lots 5 790 902, 5 790 903, 5 790 904, 5 790 905, 5 790 907, 5 790 908 et 5 790 910 à Groupe immobilier GPL2 inc. suivant les promesses d'achat intervenues avec la municipalité.

4. Le conseil accepte de vendre le lot 5 790 912 à Alexandra Plamondon, résidant au 960 rue Grève Guay, Lévis, suivant la promesse d'achat intervenue avec la municipalité.

5. Le conseil accepte de vendre le lot 5 790 913 à Audrey St-Hill, résidant au 46 rue Barras, Lévis, suivant la promesse d'achat intervenue avec la municipalité.

6. Le conseil autorise le maire Dominic Roy ou le maire suppléant Martin Lacasse et le directeur général par intérim Nicolas St-Gelais à signer tous les contrats de vente notariés, pour et au nom de la municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté

151206

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ
5084 RANG SUD-EST

CONSIDÉRANT que le demandeur, M. Richard Pelletier demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser la construction d'une résidence en vertu de l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour faciliter l'exploitation d'ail appartenant à Ail Bellechasse;

CONSIDÉRANT que l'entreprise est la propriété d'Isabelle Vachon dont les revenus principaux proviennent de la production agricole;

CONSIDÉRANT que cette transaction n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots visés et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par Vincent Fortier
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil recommande à la CPTAQ d'accéder à la demande de M. Richard Pelletier concernant le 5084, rang Sud-Est.

2. La présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté

151207

RAPPORT DES ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE
ANNÉES 2012-2013-2014

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport des activités en sécurité incendie pour les années 2012, 2013 et 2014 ;

Il est proposé par Vincent Fortier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil entérine le rapport des activités en sécurité incendie pour les années 2012, 2013 et 2014 produit par la MRC de Bellechasse conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

Adopté

151208

RENOUVELLEMENT DE MANDAT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil renouvelle le mandat de Carl Robichaud, conseiller, domicilié au 3175, rang Nord-Est à Saint-Charles-de-Bellechasse, au siège n° 1 du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'en novembre 2017.

2. Le conseil renouvelle le mandat de François Audet, conseiller, domicilié au 21, rue Saint-Édouard à Saint-Charles-de-Bellechasse, au siège n° 2 du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'en novembre 2017.
Adopté

151209

FERMETURE D'UNE PARTIE DE L'AVENUE BOYER

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 5 664 932 n'est pas nécessaire et n'est pas utilisée par la municipalité;

CONSIDÉRANT que la résolution 150518 prévoit la vente d'une partie du lot 3 042 527 à Aliments Breton (Canada) inc.;

CONSIDÉRANT que la résolution 151021 prévoit la cession d'une partie du lot 5 664 932 à Yvan Gauthier;

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Que le conseil déclare le chemin fermé s'il a déjà été déclaré ouvert au public par le passé.

2. Que le conseil autorise la fermeture d'une partie de l'avenue Boyer, partie du lot 5 664 932 :

- Partie Sud-Est de l'ancien lot 3 042 527 à Aliments Breton (Canada) inc.
- Partie Nord-Ouest du lot 5 664 932 à Yvan Gauthier

3. Le conseil mandate M^e Nathalie Leblond, notaire, pour préparer l'acte de vente avec M. Yvan Gauthier.

4. Le conseil autorise le maire Dominic Roy et le maire suppléant Martin Lacasse et le directeur général par intérim Nicolas St-Gelais à signer l'acte à intervenir avec M. Yvan Gauthier, pour et au nom de la municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté

151210

PRISE D'EAU SÈCHE
RANG SUD-OUEST

Il est proposé par François Audet
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise le directeur général par intérim à conclure une entente avec Marco Carrières demeurant au 4049, rang Sud-Ouest à Saint-Charles-de-Bellechasse pour l'entretien de la prise d'eau sèche qui est située à l'intersection du rang Sud-Ouest et de la route de l'Hêtrière et conformément à l'entente avec la Municipalité de Saint-Henri, un montant sera facturé à cette dernière.

Adopté

151211

**PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET RÉALISATION DES TRAVAUX**

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Martin Lacasse

CONSIDÉRANT que le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de Bellechasse vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local en vue du remplacement du ponceau aveROY-097-1418-8+110 ;

ATTENDU que le ponceau aveROY-097-1418-8+110 présente un état de dégradation important et qu'il revêt un caractère stratégique critique en raison de son emplacement sur la desserte d'eau potable principale de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse s'engage à faire réaliser les travaux et investir les 25 % des coûts de travaux, tel que prévu au programme;

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

2. Le conseil s'engage à investir 102 750 \$ selon l'estimation budgétaire préliminaire, soit 25% des coûts de travaux, tel que prévu au programme.

3. Le conseil mandate la direction générale pour assurer le dépôt et le suivi de la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec;

Adopté

151212

**MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS
NOMINATION DE LA PERSONNE ÉLUE RESPONSABLE DU DOSSIER
AÎNÉ**

Il est proposé par Vincent Fortier
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. M^{me} Lynda Carrier, conseillère, est nommée personne élue responsable du dossier « Aînés » et sera l'interlocutrice auprès du ministère de la Famille et du Secrétariat aux aînés;

Adopté

151213

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MISE À JOUR DE LA POLITIQUE
DES AÎNÉS

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la mise à jour de sa politique des aînés et confirme son engagement à réaliser le plan d'action qui en découle;

2. Que M. Jean-François Comeau, directeur général adjoint, soit nommé personne responsable du projet et du suivi de la demande d'aide financière;

3. De mandater M. Dominic Roy, maire, et M. Jean-François Comeau, directeur général adjoint, comme signataires de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

Adopté

151214

FESTIVAL WESTERN
SUBVENTION

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise la tenue du festival western à l'aréna et autorise le versement d'une contribution financière pour couvrir les frais de location de l'aréna, sous réserve de la disponibilité de la salle à cette fin, conditionnellement à ce qu'une entente soit ratifiée entre la municipalité et les promoteurs de l'évènement et que le promoteur fournisse un certificat d'assurance pour couvrir les risques liés à l'évènement.

2. Le conseil permet l'activité en vertu du règlement n° 99-098 «Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Adopté

151215

COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
SUBVENTION

Il est proposé par Vincent Fortier
appuyé par Martin Lacasse

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 10 000 \$ au Comité de promotion et de développement local afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations.

Adopté

151216

ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-CHARLES – CONSTRUCTION GYMNASSE
APPUI ET ENGAGEMENT FINANCIER

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud projette d'agrandir l'École secondaire Saint-Charles en y construisant un nouveau gymnase, une salle de rencontre avec scène et autres locaux de service;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud demande à la municipalité d'être partenaire dans le dossier;

CONSIDÉRANT que le conseil a autorisé, en novembre 2011, la réalisation d'esquisses, d'études de faisabilité et d'estimation des coûts pour la réalisation des travaux afin de connaître l'importance du projet avant de procéder à un engagement financier;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche octroie, dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique – phase III, une aide financière de 50 %;

CONSIDÉRANT que le projet de construction du gymnase permettra à la population de Saint-Charles-de-Bellechasse d'avoir un accès accru à des installations culturelles, sportives et de loisirs;

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil appuie le projet de construction de gymnase et de locaux communautaires de l'École secondaire Saint-Charles pour que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique – phase III.

2. Le conseil confirme son partenariat avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud avec un engagement financier dans le projet à une hauteur maximum de 300 000 \$.

3. Le conseil mandate M. Dominic Roy, maire, et M. Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim, comme signataires de la convention d'aide financière.

4. Le conseil mandate M. Jean-François Comeau, directeur général adjoint, comme personne responsable du suivi du projet et de la reddition de comptes.

Martin Lacasse et François Audet votent contre.

Adopté

151217

POLITIQUE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES OCTROI DES SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a établi une Politique de soutien aux initiatives du milieu;

CONSIDÉRANT que la date limite de dépôt pour les demandes de soutien financier était le 2 novembre 2015;

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

2. Le conseil autorise le versement d'une subvention totale de 20 000 \$, conformément aux modalités de la politique, aux projets suivants :

- a) Un montant de 600 \$ aux Éperviers de Bellechasse pour une commandite de la saison 2016. Le versement aura lieu en avril 2016;
- b) Un montant de 6 000 \$ au journal Au Fil de la Boyer comme soutien à la production et à la publication. Le versement aura lieu en avril 2016;
- c) Un montant de 3 750 \$ aux Amis du Parc riverain de la Boyer comme soutien à l'entretien des infrastructures du parc. Le versement aura lieu en avril 2016;
- d) Un montant de 300 \$ à l'École secondaire Saint-Charles pour la production de l'album des finissants. Le versement aura lieu en avril 2016;
- e) Un montant de 650 \$ au Cercle des fermières de St-Charles pour la production de paniers cadeaux de départ aux nouvelles mamans. Le versement aura lieu en juin 2016;
- f) Un montant de 220 \$ à l'Association des riverains du lac Beaumont pour le support à des activités de sensibilisation et de protection de l'environnement. Le versement aura lieu en avril 2016;
- g) Un montant de 3 000 \$ au Club nautique Borromée pour compensation des frais d'assurance pour le barrage. Le versement aura lieu en juin 2016;
- h) Un montant de 4 500 \$ à la Résidence Charles-Couillard comme soutien aux activités de loisirs. Le versement aura lieu en juin 2016;
- i) Un montant de 750 \$ à la Rencontre de golf St-Charles pour la tenue du 25^e anniversaire du tournoi de golf. Le versement aura lieu en juin 2016;
- j) Un montant de 230 \$ à l'Association des pompiers volontaires de St-Charles pour la campagne des paniers de Noël 2016. Le versement aura lieu en juin 2016.

2. Le conseil accorde deux locations de la salle Claude-Marquis aux Chevaliers de Colomb pour deux événements (valeur en biens et services de 459,90 \$) et à l'École l'Étincelle pour le bingo intergénérationnel (valeur en biens et services de 86,23 \$)

3. Le conseil mandate M. Dominic Roy, maire, et M. Jean-François Comeau, directeur général adjoint, comme signataires de la convention d'aide financière.

Adopté

REMERCIEMENTS AUX EMPLOYÉS DÉVELOPPEMENT 279

Le conseil tient à offrir ses plus sincères remerciements aux employés du Service des travaux publics pour le bon travail effectué dans le développement domiciliaire.

151218

DATES DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir le calendrier des séances ordinaire pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure de chacune des rencontres ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2016 qui débuteront à 20 h :

13 janvier	6 juillet
3 février	3 août
9 mars	7 septembre
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 ^{er} juin	7 décembre

Adopté

151219

RÉVISION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION
LES AMIS DU PARC RIVERAIN DE LA BOYER

CONSIDÉRANT que la convention de délégation de gestion entre la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse et les amis du parc riverain de la Boyer prévoit que la municipalité confie à la corporation l'aménagement, le développement, l'animation, la promotion et la coordination des activités du Parc riverain de la Boyer;

CONSIDÉRANT que la convention prévoit que l'entente sera révisée par les deux parties après la première année d'expérience complète de ce mandat afin d'adapter, s'il y a lieu les différents paramètres prévus au départ;

CONSIDÉRANT qu'aucune renonciation, quittance ou modification à quelque condition ou obligation prévue à cette convention n'est valide à moins qu'une telle renonciation, quittance ou modification ne soit consignée par écrit et approuvée par les parties;

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil mandate Dominic Roy, maire, Carl Robichaud, conseiller, Martin Lacasse, conseiller et Lynda Carrier, conseillère et Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim, à effectuer l'analyse complète de la présente convention afin de proposer des ajouts ou des modifications qu'ils jugeront utiles.

2. Le conseil mandate Morency société d'avocats à réviser la convention et à proposer des modifications, si nécessaire.

3. Le conseil autorise le maire et le directeur général par intérim à faire ce qui est nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

4. Le conseil autorise le maire et le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la municipalité, tout addenda à la présente convention ou toute nouvelle convention de délégation de gestion à intervenir entre les Amis du parc riverain de la Boyer et la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général par intérim signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

151220

CLÔTURE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 21 h 15.
Adopté

Le directeur général par intérim

Le maire

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
extraordinaire
décembre
2015

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 17 décembre 2015 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

- M. Dominic Roy, maire
- M. Carl Robichaud, conseiller
- M. Martin Lacasse, conseiller
- M^{me} Lynda Carrier, conseillère
- M. François Audet, conseiller
- M. Ghislain Bélanger, conseiller
- M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

151221

BUDGET 2016

Il est proposé par François Audet
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le budget 2016 se lit comme suit :

FONCTIONNEMENT	Budget 2016
Revenus	
Taxes	-2 642 707 \$
Paiements tenant lieu de taxes	-69 305 \$
Services rendus	-558 177 \$
Imposition de droits	-94 920 \$
Amendes et pénalités	-8 000 \$
Intérêts	-6 200 \$
Autres revenus	-29 000 \$
Transferts	-44 848 \$
TOTAL REVENUS	-3 453 157 \$
Dépenses	
Administration générale	660 695 \$
Sécurité publique	489 396 \$
Transport	1 020 162 \$
Hygiène du milieu	882 813 \$
Santé / Bien-être	28 007 \$
Aménagement / Urb.	142 345 \$
Loisirs / Culture	816 091 \$
Frais de financement	182 100 \$
TOTAL DÉPENSES	4 221 609 \$
Conciliations fiscales	
Immobilisations	-788 600 \$
Financement	294 360 \$
Affectations	-354 212 \$
Excédent (déficit) accumulé	80 000 \$
TOTAL CONCILIATIONS FISCALES	-768 452 \$
Surplus / déficit fonctionnement	0 \$

INVESTISSEMENT	Budget 2016
Revenus	
Taxes	-307 937 \$
Transfert / Entente / Partage	-508 250 \$
Autres revenus	-12 000 \$
TOTAL REVENUS	-828 187 \$
Dépenses	
Administration générale	0 \$
Sécurité publique	0 \$
Transport	696 000 \$
Hygiène du milieu	1 117 000 \$
Santé / Bien-être	0 \$
Aménagement / Urb.	0 \$
Loisirs / Culture	502 000 \$
TOTAL DÉPENSES	2 315 000 \$
Conciliations fiscales	
Propriétés / Participations	-1 186 025 \$
Financement	-580 000 \$
Affectations	279 212 \$
TOTAL CONCILIATIONS FISCALES	-1 486 813 \$
Surplus / déficit immobilisations	0 \$

Adopté

151222

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 au montant de 6 210 000 \$.

Prévisions des dépenses	
2017	3 150 000
2018	1 510 000
2019	1 550 000

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

151223

CLÔTURE

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 21 h 10.
Adopté

Le directeur général par intérim

Le maire

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy
